

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
15447

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 10 - Vauvenargues - Aménagement de l'entrée de ville - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence en concertation avec la commune de Vauvenargues et le Département des Bouches-du-Rhône, a décidé d'aménager une section de voie à l'intersection de la RD 10 et de l'avenue des Maquisards en agglomération, afin d'améliorer les conditions de circulation, d'intégrer les modes de déplacements actifs et ainsi permettre aux usagers d'emprunter cette voie dans les meilleures conditions.

Les aménagements prévoient la réalisation de terre-pleins centraux, d'une aire de retournement pour les bus, de pistes cyclables, de trottoirs et la mise en valeur de l'entrée de ville.

Le projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la Métropole Aix-Marseille Provence afin de réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune et de la Métropole à l'exception de la chaussée.

Ce projet ne comprend pas d'acquisition foncière.

Les travaux seront intégralement financés par la Métropole.

Le rapport est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL